



Publication communale No 13

Faug, le 09 septembre 2021

Développement de la commune

La Municipalité de Faoug vous invite à lui transmettre vos idées relatives au développement de la commune.

Veillez nous transmettre vos propositions par écrit, soit par courriel à info@faoug.ch ou par courrier à l'administration communale (Rte de Salavaux 1a).

Immatriculation des véhicules – plaques d'autres cantons

Nous vous rappelons que toutes les personnes domiciliées sur le territoire de Faoug doivent immatriculer leurs véhicules avec les plaques vaudoises, conformément à l'article 22 alinéa 1 de la loi du 19 décembre 1958 sur la circulation routière. Le lieu de stationnement correspond au lieu où le véhicule est garé pour la nuit ou le lieu de domicile de la personne qui le détient, lorsque le véhicule est utilisé dans plusieurs cantons.

Nous donnons **un dernier délai au 31 octobre 2021** pour effectuer les changements nécessaires. Passé cette date, les véhicules concernés seront dénoncés à l'autorité cantonale compétente.

Sapeurs-pompiers

Vous aimez l'action ? Vous avez envie de vous engager pour la société ? Bienvenue chez les sapeurs-pompiers volontaires!

Chez les sapeurs-pompiers, il existe une place pour chacune et chacun, sans distinction. Tout le monde agit sous le même uniforme, pour le bien de la société. Pour être incorporé à une section, un sapeur-pompier doit suivre une formation de base. Selon les cantons, elle dure environ entre 40 et 70 heures réparties sur une année. Les critères de recrutement sont les suivants : avoir 18 ans révolus, être en bonne forme physique, être motivé et disponible, réussir les tests d'entrée.

LES SAPEURS-POMPIERS VOUS ATTENDENT ! Vous pouvez prendre rendez-vous directement auprès du Cap Alexandre Michod au 079/215.79.46 ou à l'adresse email suivante info@sdis-broye-vully.ch.

Pour information, le recrutement a lieu le jeudi 4 novembre 2021 à la caserne d'Avenches en Zone Industrielle.